

M. ZIABLITSEV Sergei

A NICE, le 16/12/2020

Adresse : FORUM DES REFUGIES
111 BD. DE LA MADELEINE CS 91036
06004 NICE CEDEX
Tel. 06 95 99 53 29
bormentalsv@yandex.ru

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE**

18 avenue des fleurs
CS 61039 06050 NICE Cedex 1
Téléphone : 06 09 58 05 30
Télécopie : 04 93 55 89 67

Je porte une action pour le dommage, me causé par l'Etat relatif à une atteinte grave et manifestement illégale au droit à la liberté, à la défense, à l'accès à la justice, ne pas être soumis à des traitements inhumains et dégradants, au droit au respect de la vie privée.

Je voudrais rappeler que le 15.12.2020 le président de la section du contentieux du conseil d'Etat a refusé d'examiner la récusation du tribunal administratif de Nice (décision du CE N° 446624).

Cependant, le non-examen de la récusation ne légalise pas la compétence du tribunal administratif de Nice, car le droit de récusation n'est pas garanti et les arguments de la récusation ne sont pas réfutés.

Je notifie que la décision du Président de la section du contentieux du Conseil d'Etat m'a été fait appel dans la procédure de rectification le 16.12.2020.

Compte tenu des circonstances de l'affaire et de l'obligation de l'état de fournir des recours efficaces, **j'insiste sur un procès avec jury**, mais en tout cas, j'exprime ma défiance envers le tribunal administratif de Nice.

Annexe :

1. Recusation du TA de Nice 12.11.2020
 - 1.1 Recusation du TA
 - 1.2 La liste des affaires du TA de Nice dont le résultat est un déni de justice
 - 1.3 Recusation de la CAAM

2. Décision du CE N°446624 du 15.11.2020
3. Requête en rectification et revision du 16.12.2020

M. Ziablitsev S. 